

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

**Premier projet de résolution numéro 2026-173 PPCMoi
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMoi)**

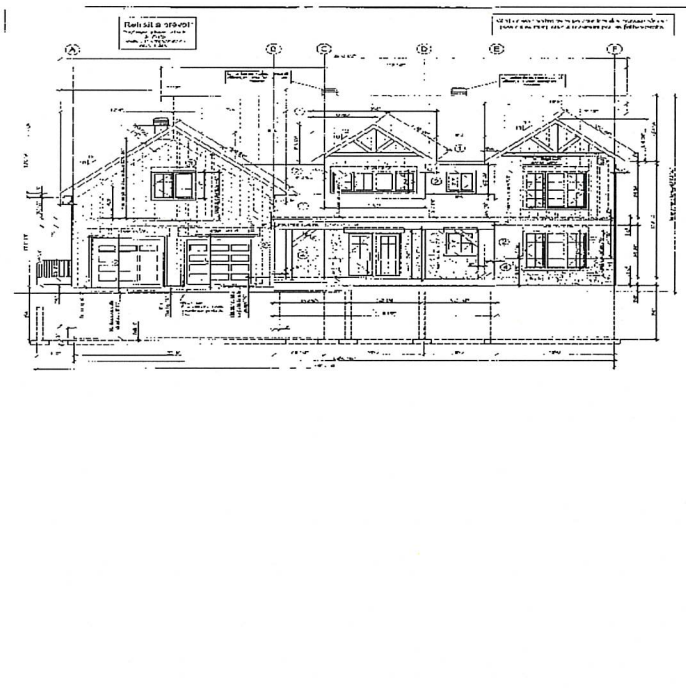
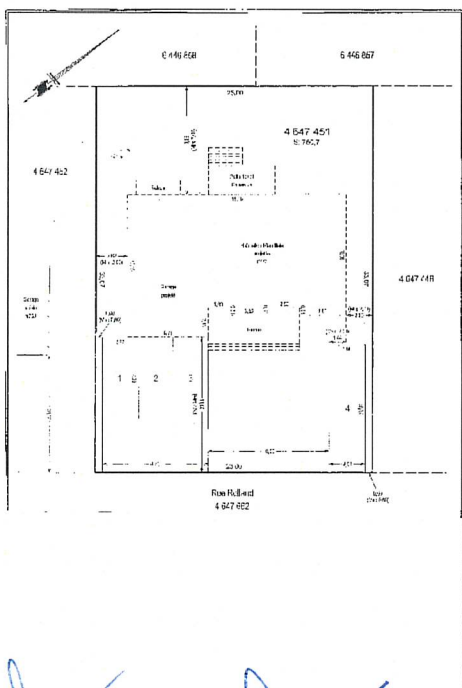
À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village tenue le 10 août 2026, le conseil a adopté, par la résolution, le premier projet de résolution numéro 2026-173 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI.

Ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) vise à autoriser la construction d'une habitation bi familiale sur le lot 4 647 451 entre le 773 et 783 rue Rolland dans la zone H2.

Il sera soumis à une consultation publique qui aura lieu le 14 septembre 2026, à 18h45, à la salle du conseil, située au 541, rue Notre-Dame.
Veuillez-vous référer au croquis ci-après :

Ce premier projet PPCMOI contient des dispositions propres susceptibles d'approbation référendaire, lesquelles seront plus amplement détaillées dans un avis public ultérieur. Le projet de résolution peut être consulté à la mairie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, pendant les heures normales de bureau. Il est également joint au présent avis public sur le site internet de la municipalité.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du conseil du 10 août dernier. Fait à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce 12^e jour d'août 2026.



Isabelle Dumont
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1